

CONVENTION CITOYENNE POUR LE CLIMAT

L'organisation de la Convention Citoyenne pour le Climat a été confiée au Conseil économique, social et environnemental - le CESE est la troisième chambre constitutionnelle, une institution indépendante du Gouvernement. Un Comité de gouvernance indépendant composé de personnalités qualifiées dans le domaine de l'écologie, la démocratie participative, l'économie et le social et des citoyens tirés au sort a été mis en place.

COMPOSITION DU COMITE DE GOUVERNANCE

Co-présidents :

- **Thierry Pech**, directeur général de la Fondation Terra Nova ;
- **Laurence Tubiana**, présidente et directrice exécutive de la Fondation européenne pour le climat.

Rapporteur général :

- **Julien Blanchet**, vice-président du Conseil économique, social et environnemental

PERSONNALITES QUALIFIÉES :

3 experts du climat :

- **Jean Jouzel**, climatologue, membre de l'Académie des sciences et conseiller au CESE ;
- **Anne-Marie Ducroux**, présidente de la section de l'environnement du CESE ;
- **Michel Colombier**, co-fondateur et directeur scientifique de l'Institut du développement durable et des relations internationales.

3 experts de la démocratie participative :

- **Mathilde Imer**, co-présidente de Démocratie Ouverte et initiatrice du collectif des Gilets citoyens ;
- **Loïc Blondiaux**, professeur de science politique et président du conseil scientifique du groupement d'intérêt scientifique « Participation, décision, démocratie participative » dirigé par le CNRS ;
- **Jean-Michel Fourniau**, sociologue, directeur de recherche à l'Ifsttar et président du Groupement d'intérêt scientifique *Démocratie et Participation*.

4 experts du champ économique et social :

- **Jean Grosset**, questeur du CESE et directeur de l'observatoire du dialogue social de la Fondation Jean Jaurès ;
- **Dominique Gillier**, vice-président du CESE et chargé de mission à la prospective à la CFDT ;
- **Marie-Claire Martel**, présidente de la Coordination des fédérations et associations de cultures (COFAC) et conseillère au CESE ;
- **Catherine Tissot-Colle**, conseillère auprès de la PDG d'ERAMET et conseillère au CESE.

2 personnalités désignées par le ministre de la Transition écologique et solidaire au titre de leurs expertises en matière de climat et processus participatifs :

- **Léo Cohen**, ancien conseiller au ministère de la transition écologique et solidaire (février 2016 – mai 2017 puis septembre 2018 – juin 2019), chargé notamment du pilotage et de l'installation de la Convention Citoyenne au cabinet du Ministre d'État jusqu'à son lancement en juin 2019.

CONVENTION CITOYENNE POUR LE CLIMAT

- **Ophélie Risler**, cheffe du département lutte contre l'effet de serre de la Direction générale de l'énergie et du climat du ministère de la Transition écologique et solidaire.

Ce comité sera ultérieurement complété avec des citoyens tirés au sort.

Trois garants ont été nommés pour porter un regard extérieur sur la démarche. Ils s'assureront que les conditions nécessaires sont réunies pour garantir l'indépendance de la Convention citoyenne et qu'elle puisse travailler dans de bonnes conditions. Il s'agit de Cyril Dion (nommé par le président du Conseil économique, social et environnemental) ; Anne Frago (nommée par le Président de l'Assemblée nationale) et Michèle Kadi (nommée par le Président du Sénat).